

Zeitschrift: Helvetische Militärzeitschrift
Band: 2 (1835)
Heft: 7

Artikel: Réponse de M. le colonel Hoffmeyer à la lettre ci-dessus
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-91415>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

plusieurs fois quels inconveniens il résulte, pour les corps de l'infanterie, de l'impatience de quelques pères de famille, de retourner chez eux, et qui gâtent l'esprit en fomentant des demandes de remplacement. Il est vrai que lorsqu'il y aurait véritable danger, ces petites considérations pâliraient, et qu'en occupant fortement les troupes, on maintiendrait leur bon esprit. Mais pour le service occasionnel, dans l'intérieur, il y aurait un grand avantage à n'avoir pas dans les rangs des hommes regrettant par trop leur chez eux.

Il n'y a aucun doute qu'une casquette dont la forme doit être bien combinée, remplacerait avantageusement le tschako, beaucoup trop lourd, surtout pour le tirailleur et le carabinier. On pourrait commencer par changer la coiffure de ces derniers.

J'ai trouvé un grand défaut dans le projet nouveau du Réglement militaire pour la Confédération; c'est d'avoir laissé la Landwehr entièrement à la disposition des cantons, de l'avoir désignée ainsi comme une institution purement accessoire. Je la considère sous un tout autre point de vue, et voici comment: Malgré la richesse véritable de la nation Suisse, mais par l'habitude qu'ont la plupart des populations de ne payer presqu'aucun impôt, la plus grande difficulté qu'elle éprouve quand elle est appelée à se mettre sur un pied de défense, c'est de solder ses troupes; dès-lors on peut être assuré qu'elle attendra toujours le dernier moment pour les mettre réellement sur pied: il est donc vraisemblablement qu'au moment d'une invasion nous n'aurions qu'une armée sur le papier, tout au plus quelques officiers d'Etat-major en surveillance sur les frontières. Cela posé, comme en raison de notre neutralité, c'est nous qu'on attaquera, en choisissant le lieu et le moment, quel moyen aurons-nous pour repousser et punir, dès les premiers momens, cette invasion, si ce n'est la levée en masse de la population la première attaquée, autrement dit une Landwehr bien organisée, qui puisse prendre instantanément les armes et défendre le territoire Suisse, en attendant que l'armée soit rassemblée et mise en état d'entrer en ligne et de se mesurer avec l'ennemi. Sans doute il y a des cantons, et celui de Berne en particulier, qui n'ont pas besoin qu'on leur en fasse une loi fédérale, pour avoir toutes leurs milices sur un bon pied, qui permette partout une résistance honorable, dans toutes les localités menacées. A côté d'eux malheureusement il y en a où l'incurie est telle, que si on n'y tient la main, la Landwehr ne sera plus qu'une institution purement nominale, et qu'on ne retrouverait point au besoin, car elle n'aurait plus de chefs, plus d'armes, plus de capacité pour s'en servir, si même elle en avait, parce qu'elle n'aurait plus été réunie, ni exercée. On demande une augmentation de carabiniers: j'apprécie autant que qui que ce soit l'utilité de cette arme nationale, mais ce n'est pas dans le contingent qu'il faut en augmenter le nombre, parce que là vous

n'avez que de tireurs inexpérimentés et qu'il faut beaucoup d'années pour faire le bon carabinier; on ne les trouvera propres à rendre tous les services qu'on attend, que dans la Réserve et plus encore dans la Landwehr. Ne pourrait-on pas trouver aussi dans la Landwehr un supplément de cavalerie, qui pourrait rendre encore d'excellens services, car les militaires expérimentés reconnaîtront que malgré l'augmentation proposée, la cavalerie est encore en nombre trop faible pour les besoins du service, et n'y a-t-il pas convenance à laisser dans cette arme les cavaliers qui, après avoir servi dans le contingent, conservent des chevaux par goût ou par état et qui, dispensés du service de la Réserve, à condition d'entrer dans la cavalerie de la Landwehr, donneraient ainsi un supplément très-important pour cette arme?

Réponse de M. le colonel Hoffmeyer à la lettre ci-dessus.

Monsieur le colonel et cher collègue!

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 12 courant en réponse à la brochure militaire que je vous ai envoyée. Les excellentes réflexions qu'elle contient me font désirer de causer de nouveau avec vous sur nos affaires militaires avec ce laisser-aller dont vous me donnez l'exemple et qui a tant de prix entre frères d'armes qui se communiquent le fruit de l'expérience qu'ils ont acquise aux grands spectacles auxquels ils ont assisté ensemble.

Nous sommes d'accord sur le changement du port d'arme du soldat, sur l'adoption du fusil dit de *voltigeurs* pour toute l'infanterie, sur l'uniforme et le remplacement du tschako par une casquette légère et élégante, sur divers points d'organisation, tels que les deux compagnies de chasseurs par bataillon placées en bataille derrière les deux ailes, sur la convenance d'augmenter les troupes légères pour le service de tirailleurs et d'avant-postes en composant les contingents des petits cantons et des grands cantons montagneux exclusivement de cette nature de troupes, d'où je conclus que vous êtes aussi d'accord avec moi sur la manière d'engager une affaire en couvrant nos lignes par une nuée de tirailleurs et sur la nécessité d'organiser des corps francs pour agir sur les communications de l'ennemi, lesquels étant composés tous de volontaires et d'hommes résolus opéreront avec cette énergie qui assure les grands succès, succès qui seront d'ailleurs puissamment favorisés par la configuration de notre pays et l'armement général de la population.

Nous différons sur deux points, la formation de notre infanterie sur deux rangs, à laquelle vous

préférez celle sur trois rangs et l'introduction des piquiers que vous n'approuvez pas.

Les motifs sur lesquels vous vous fondez pour vous prononcer en faveur d'un 3^e rang de fusiliers sont absolument les mêmes que ceux qui m'ont suggéré l'idée des piquiers, savoir: 1) de donner à notre infanterie une force de résistance dont elle a d'autant plus besoin contre la cavalerie que la Suisse ne pourra jamais avoir assez de cette dernière arme pour protéger suffisamment son infanterie dans une affaire, mais tout au plus pour faire le service d'avant-garde et poursuivre l'ennemi après une défaite; 2) la nécessité de réformer et simplifier le carré fédéral actuel qui de l'aveu de tous les tacticiens est, comme vous le dites vous-même, une détestable manœuvre. J'en conclus que sous tous les autres rapports la formation sur deux rangs aurait votre approbation, de laquelle je ne doute nullement, après que vous aurez lu les motifs que je vais ajouter ici à ceux que contient ma brochure. Cela admis, il me semble que notre dissidence s'affaiblit beaucoup et que nous sommes bien près de tomber d'accord sur les deux points contestés. Pour arriver là, il me suffira, je pense, de prouver que pour remplir le double but que nous avons en vue, un rang de piquiers est préférable à un rang de fusiliers. Voyons donc, comparons les avantages respectifs des deux armes.

D'abord le fusil comme arme blanche est nul au 3^e rang, car la bayonnette ne peut pas dépasser le 1^{er} rang. Sans doute que le feu d'un 3^e rang serait très-utile et d'un grand effet si les hommes avaient assez de patience et de sang-froid pour le conserver jusqu'à ce que les cavaliers fussent arrivés sur le 1^{er} rang ayant la bayonnette croisée et faire en ce moment une décharge à bout portant par dessus la tête des deux premiers rangs, après que ceux-ci auraient eux-mêmes fait feu, décharges successives qui seraient d'autant plus efficaces qu'elles porteraient simultanément sur tout le front de la troupe.*). C'est la considération de ces avantages qui avait donné naissance à la théorie des feux successifs par rang, laquelle a aussi été admise par le carré fédéral et

qui serait excellente si elle n'était impraticable devant l'ennemi, comme l'expérience l'a prouvé, par deux raisons fort simples, l'impossibilité d'entendre et d'exécuter cette série de commandements partant à la fois de plusieurs faces du carré, au milieu du bruit inséparable d'un combat surtout de cavalerie et l'imminence du danger auquel le fantassin cherche à se soustraire en lâchant au plus vite son coup de fusil. Ces raisons ont fait abandonner ou plutôt ont empêché l'introduction de cette théorie qui n'a pas dépassé les places d'exercice, pour s'en tenir au feu de file ou de deux rangs.

Voilà donc la seule circonstance où le feu d'un 3^e rang serait d'un avantage incontestable et il est venu échouer contre une impossibilité physique et une impression morale plus forte que la discipline. Il résulte de là que l'utilité d'un 3^e rang se réduit à l'usage de la bayonnette et à l'appui qu'il peut donner aux deux premiers rangs pour résister au choc des chevaux. Or, sous ce rapport il n'est pas besoin de faire ressortir la supériorité de la pique qui couvrant entièrement les deux rangs de fusiliers, donnerait à ceux-ci une protection et une confiance qui les rendraient inébranlables et je crois invincibles derrière ce rempart de fer.

Dans toutes les autres circonstances les avantages de la formation sur deux rangs l'emportent sur celle de trois rangs, surtout pour la facilité de la marche et des feux et même pour le choc contre l'infanterie soit en ligne soit en colonne où un 3^e rang ne fait qu'embarrasser et augmenter les pertes, ce qui fournit un nouvel argument en faveur des piquiers qui pouvant se détacher à volonté, ne sont exposés au feu qu'aussi longtemps que leur protection est utile aux deux rangs de fusiliers. —

La plupart des puissances qui ont conservé le 3^e rang, ont supprimé son feu comme nul et dangereux. En Russie ce danger est tellement senti (et comment ne le serait-il pas davantage dans un pays de milices), que lorsqu'on exécute les feux on fait reculer le 3^e rang d'un pas, pour qu'il ne soit point tenté de faire usage du sien et pour ne pas gêner et inquiéter les deux premiers rangs. Ainsi ce n'est que comme réserve qu'on envisage et qu'on emploie le 3^e rang là où on le conserve encore. Mais toute réserve, pour être utile, doit être placée à l'abri du feu jusqu'au moment de la mettre en action. C'est par tous ces motifs réunis à ceux développés dans ma brochure, que j'ai cru pouvoir avancer dans cet écrit qu'on arriverait à supprimer partout le 3^e rang, ici un peu plutôt, là un peu plus tard, car il ne peut y avoir loin de la suppression du feu à celle du rang.

Si Napoléon à son retour de l'île d'Elbe en 1815 laissa subsister l'organisation sur trois rangs qu'avait rétablie la restauration, c'est une faute qu'il paya bien cher et qui ne trouve pas même son excuse dans les grandes affaires plus importantes qui l'absorbaient puisque pour

*) Le feu horizontal d'un 3^e rang est impossible, les trois rangs étant debout. C'est dommage, car alors la formation sur trois rangs aurait sur la formation sur deux rangs la même supériorité qu'a un vaisseau à trois ponts contre un vaisseau à deux ponts. Mais dans le vaisseau les trois batteries sont par étage les unes au-dessus des autres; c'est pour se donner un semblable avantage qu'on avait imaginé de faire mettre genou à terre au 1^{er} rang pour l'exécution des feux d'ensemble; Or, les partisans des trois rangs eux-mêmes proscrivent cette position, et quel chef voudrait en effet commander un tel mouvement en présence de la cavalerie chargeant en plaine carrière! Il y a donc là une contradiction qui ruine, elle seule, tout le système des trois rangs et qui place ses partisans dans un défilé d'où ils ne peuvent sortir qu'en admettant ou la formation sur deux rangs tout simple ou un 3^e rang de piquiers.

rétablissement la formation sur deux rangs, il lui suffisait d'un simple ordre du jour à l'armée comme il avait fait à Leipsic et dans la campagne de 1814 où il avait pu se convaincre des avantages de cette formation. Il aurait fait de moins grandes pertes, aurait pu avoir en réserve un tiers plus de monde et aurait probablement remporté la victoire qui ne lui échappa à Waterloo que faute d'une réserve pour l'opposer à l'armée prussienne et conserver le champ de bataille et les avantages obtenus sur l'armée anglaise jusque vers les 7 heures du soir. Les Anglais firent bien ressortir ici, comme ils l'avaient déjà fait en Espagne, la supériorité de leur infanterie due à la formation sur deux rangs. Non-seulement cette infanterie arrêta court la grande charge de cuirassiers dirigée par le maréchal Ney, mais elle attaqua à son tour cette audacieuse cavalerie qui n'était pas soutenue et l'anéantit sous son feu réuni à celui de l'artillerie. Lorsque Napoléon dictant ces mémoires à St. Hélène donnait la préférence à la formation sur deux rangs, il avait sûrement présent à l'esprit lamer souvenir de Waterloo et c'est à dessein, que dans ma première discussion, j'avais passé sous silence l'exemple de cette mémorable bataille qui est tout en faveur de ma thèse!

Je me résume; changer le port d'armes du soldat, en plaçant le fusil dans la main droite comme les sous-officiers, conserver la formation sur deux rangs, réduire le front de nos bataillons aux quatre compagnies du centre et placer dans l'ordre de bataille les deux compagnies de chasseurs derrière les deux ailes, augmenter les troupes légères pour le service de tirailleurs et d'avant-postes, exercer mêmement toute l'infanterie à ce service, simplifier le carré pour pouvoir supprimer complètement dans les exercices, le mouvement ridicule du genou à terre et afin de donner au carré une force de résistance, qu'il ne pourrait recevoir d'un 3^e rang de fusiliers, attacher pour cet objet deux compagnies de piquiers à chaque bataillon de la réserve, telles sont, selon moi, les améliorations les plus urgentes à introduire dans les réglements militaires de la confédération.

Au moyen du changement du port d'armes et de la suppression du genou à terre, l'instruction individuelle ou élémentaire sera singulièrement favorisée et abrégée. La formation sur deux rangs, en simplifiant et facilitant toutes les manœuvres et l'exécution des feux, avantages que vous reconnaissiez vous-même, a le même effet pour l'instruction d'ensemble ou supérieure, et le peu de piquiers qu'exige mon système est cependant suffisant pour rassurer contre le danger d'une panique ou déroute totale qu'on pourrait redouter de la cavalerie ennemie, parce que les corps de première ligne qui auront éprouvé un échec trouveront dans la Réserve un appui inébranlable pour se rallier.

Il y a long-temps que mon opinion est fixée sur ces divers points; pour le port d'armes et le genou à terre, dès mon entrée au service comme conscrit en 1799, et les premiers exercices qu'on me fit faire en me remettant le fusil entre les mains. Je me rappelle encore la fatigue et les angoisses que j'éprouvais et comment la difficulté de maintenir l'arme perpendiculaire me faisant creuser le flanc et renverser les épaules, provoquait le sourire malicieux de mon impitoyable instructeur; je me rappelle aussi les coups de pied que je donnais ou recevais en tombant à genou et la peine que j'avais de mettre en joue dans cette maudite position. Pour la formation sur deux rangs, l'idée m'en vint à la première affaire à laquelle j'assisstai, où je pus juger des inconveniens et du danger d'un 3^e rang, et je n'ai pas cessé depuis de m'étonner des obstacles et de la lenteur qu'elle éprouve à s'établir. Quant aux piquiers leur utilité m'a été suggérée en voyant manœuvrer nos milices, surtout en observant la formation du carré, où la division centrale qui doit former les faces latérales se fractionne au point de paraître un moment comme disoulte, moment extrêmement dangereux, si on se trouvait en présence de la cavalerie.

Je crois au surplus, et c'est ici l'occasion de le dire, que de l'infanterie aguerrie ou parfaitement exercée peut se passer d'un 3^e rang quelconque, même pour résister à la cavalerie. L'infanterie anglaise l'a bien prouvé à Waterloo; aussi si la centralisation de l'instruction supérieure, proposée dans le nouveau projet d'organisation militaire, améliore sensiblement notre état militaire, comme on a le droit de l'espérer, notre infanterie pourra également se passer de ce renfort; mais avec le degré d'instruction que reçoivent maintenant nos milices, je crois qu'un rang de piquiers est indispensable à notre Réserve pour inspirer une sécurité complète sur le champ de bataille; et pour faire une telle proposition, il m'a fallu une conviction profonde et même un courage dont on m'a peu tenu compte car on m'a accusé dans un journal de mépriser nos milices, tandis que c'est précisément la sollicitude pour l'honneur et l'indépendance de la Suisse qui m'a inspiré une proposition qui au premier abord a pu paraître extraordinaire à ces hommes superficiels ou prévenus.

J'aurais encore à discuter avec vous sur les deux points intéressans des carabiniers de la Landwehr à l'égard desquels j'ai des observations à vous faire qui diffèrent un peu de votre manière de voir; mais ce sera pour une autre fois, car je m'aperçois que ma lettre est déjà trop longue. Toutefois voici en gros ma pensée là-dessus. En ce qui regarde les carabiniers il faut distinguer entre leur nombre et leur emploi. Sans doute un mauvais chef d'armée pourrait en abuser, comme il peut abuser de toutes les autres armes en les plaçant mal; s'il voulait, par exemple, opposer des cara-

biniers en plaine à de la cavalerie ou même à des masses d'infanterie, qu'aucun obstacle n'arrêterait. Mais, sans parler de nos montagnes et de nos défilés inabordables, combien n'avons-nous pas dans le bas pays d'accidens de terrain, de ravins, de ruisseaux, de rivières, de haies; d'arbres, de bouquets de bois, de forêts, de rochers à l'abri desquels nos carabiniers pourront choisir leurs victimes, détruire le personnel d'une batterie et désorganiser le commandement de l'armée ennemie, en tirant sur les chefs et les officiers. Non, le nombre des carabiniers ne sera jamais trop grand si l'on n'admet que de bons tireurs (cette condition elle seule les restreindra assez) et si l'on a un bon noyau d'armée pour les soutenir. C'est une armée nationale qu'on ne peut trop favoriser et encourager, et qui est d'autant plus précieuse que les hommes y entrant de leur choix ou à une garantie de leur aptitude, de leur zèle et de leurs bons services.

Quant à votre idée sur la Landwehr, elle est très-bien motivée. Si l'on pouvait en frappant du pied faire surgir sur chaque point de la Confédération, une armée toute prête à combattre comme vous le désirez, ce serait la perfection de notre organisation militaire; ceci mérite un examen plus approfondi que je ne puis le faire en ce moment, et peut-être ce projet n'est-il pas aussi chimérique qu'il le paraît au premier coup-d'œil, en rattachant son exécution à la création des commandemens territoriaux tels qu'ils ont déjà été proposés par des écrivains militaires d'un grand mérite et tels que je les approuverais moi-même.

Die Cadetten- und Rekrutenschule in Zürich, 1835.

Am 24. Juli exerzierte die Zürcher Cadetten- und Rekrutenschule zum letztenmale auf der Wollishofer Allmend. Die Schule war auch diesmal aus etwa zweihundert Cadetten und Rekruten zusammengesetzt. Die Dauer für die Cadetten 5, für die Rekruten 4 Wochen. Das Probererexiren, welches Hr. Oberstl. Sulzberger abhielt, gab dasselbe günstige Resultat, wie im vorigen Jahre, sowohl in Rücksicht der Manövers, welche Hr. Oberstlieutenant vorzugsweise geübt hatte, als rücksichtlich der praktischen Ausführung. Das Feuerererexiren, die Evolutionen der geschlossenen Colonne im Zusammenhang mit Tirailleurs, das Passiren von Defilees wurde vorzugsweise geübt, und am Probetag vortrefflich ausgeführt.

Hr. Oberstlieutenant Sulzberger ist jetzt seit 3 Jahren Oberinstruktur im Kanton Zürich. Durch seinen Eifer und seine Sachverständigkeit hat er es dahin gebracht, daß jetzt sämtliche Milizbataillone

des Kantons eine hinlängliche Zahl gut instruirter Offiziere, Unteroffiziere und Jäger haben. Hierdurch sind nun die Bataillone in eine befriedigende Verfassung gekommen. Schon im vorigen Jahre waren die Exerzierungen der Milizbataillone bei der Musterung sehr erfreulich. Die Vermehrung der Bataillone mit gut ausgebildeten Offizieren, Unteroffizieren und Jägern läßt in diesem Jahre eine noch vermehrte Manövrefertigkeit erwarten. Nachdem nun in der Elementarinstruktion die nötige Grundlage gelegt ist, ist zu wünschen, daß in Zukunft auch Manövers mit größeren Massen stattfinden.

Die Evolutionen eines Bataillons, welche im Kriege angewendet werden, sind sehr einfach und es sind deren wenige.

Können die Bataillone diese Evolutionen mit einiger Genauigkeit machen, so ist es leicht mehrere Bataillone zusammen in der Brigade und mehrere Brigaden im Divisionsverhältniß manövriren zu lassen. Nichts desto weniger muß dieser Fortschritt wenn er auch leicht ist, wirklich ausgeübt werden, wenn der militärische Cursus vollendet werden soll. Den höhern Offizieren muß es sehr erwünscht seyn einmal Gelegenheit zu haben größere Massen zu handhaben. Die Bataillonscommandanten üben sich ihr Bataillon im Zusammenhang mit andern zu führen. Dergleichen ist sehr leicht, nichts desto weniger muß es von Zeit zu Zeit wirklich geübt werden. In den untern Graden wird zwar positiv nichts Neues gelernt, indessen hat die Ausübung im größern Zusammenhang auch einen guten Einfluß auf das schon erlernte Elementare.

Endlich das größte Gewicht für größere Truppenübungen ist, daß sowohl die Truppen als das Volk überhaupt eine großartige Anschauung der militärischen Kraft des Vaterlandes bekommen. Dieser moralische Hebel hat einen sehr positiven Einfluß auf die ganze politische Entwicklung eines Landes.

Das vorjährige Manöver in Thun gab hier den Anstoß. Dies Jahr hat der Kanton Genf den Versuch gemacht, 9 Bataillone mit einiger Artillerie und Cavallerie an einem Tage zu vereinigen und sie in einer Armeedivision welche aus 3 Brigaden bestand manövriren zu lassen; das Resultat war befriedigend. Im nächsten Jahr haben wir ein eidgenössisches Lager. Es ist zu hoffen daß auch dies Jahr oder im nächsten Frühjahr einige andere Cantone ein Beispiel an Genf nehmen, und alle ihre Milizbataillone oder doch mehrere derselben auf einmal vereinigen. Wenn dieser militärische Eifer in sämtlichen Cantonen anhält, so ist nicht zu zweifeln, daß unser Vertheidigungssystem einen Grad von Ausbildung erreichen wird, der uns das unschätzbare Gut der Freiheit in allen Stürmen der Zeit sichern wird.

Bei dieser Cadetten- und Rekrutenschule hat Hr. Oberstl. Sulzberger den Vorschlag des Hrn. Oberst Hoffmeier aufgenommen und die Soldaten das Ge- wehr nach Art der Unteroffiziere tragen und von dieser Stellung aus die übrigen Handgriffe mit dem